

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 25/03/20



## La FNAIM salue l'appel du Gouvernement à maintenir l'activité économique dans l'immobilier

Dès la semaine dernière, le ministre du Logement a été alerté par la FNAIM, la FPI<sup>1</sup> et l'AFIL<sup>2</sup>, des difficultés auxquelles leurs adhérents étaient confrontés pour obtenir l'authentification des actes de vente. Les trois organisations ont rappelé les conséquences à court et moyen-terme de cet obstacle, pour leurs clients, mais aussi pour leurs fournisseurs.

Julien DENORMANDIE a en conséquence convoqué le 24 mars une réunion rassemblant l'ensemble des organisations professionnelles de l'immobilier (FNAIM, UNIS<sup>3</sup>, Plurience, SNPI<sup>4</sup>, FPI et AFIL) ainsi que le Conseil Supérieur du Notariat, en présence de la Chancellerie.

Lors de cet échange constructif, le ministre a répété que le pays ne pouvait se retrouver à l'arrêt total, malgré la situation de crise sanitaire. Il a ainsi incité chaque acteur de la chaîne à tout mettre en œuvre pour maintenir l'activité économique, sans mise en danger, mais en responsabilité.

Tous les acteurs autour de la table ont pris l'engagement de poursuivre leurs activités, en respectant les consignes de sécurité sanitaire et les gestes barrières.

S'agissant spécifiquement des actes, le président du CSN, M. Jean-François Humbert a rassuré les professionnels de l'immobilier sur la capacité des études à utiliser les nouvelles technologies dans un cadre réglementaire approprié. L'État devra également maintenir les services nécessaires à l'établissement de ces actes.

La FNAIM a informé ses 59 chambres syndicales de l'engagement pris par tous les acteurs présents à cette réunion et s'engage à tout mettre en œuvre afin de maintenir l'activité économique du marché immobilier.

---

<sup>1</sup> Fédération des Promoteurs Immobiliers de France

<sup>2</sup> Association Française de l'Immobilier Locatif

<sup>3</sup> Union des Syndicats de l'Immobilier

<sup>4</sup> Syndicat national des professionnels immobiliers



Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion

@FNAIM



#### À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

[galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02